

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30028-2**

**AVIS EST DONNÉ :**

QUE lors d'une séance du conseil tenue le 5 mai 2009, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant intitulé :

**RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30028-2  
RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-  
PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2009),  
NUMÉRO RCA08-30028, TEL QU'AMENDÉ**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, Montréal, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, du lundi au vendredi, de 9 à 17 heures.

Donné à Montréal, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mai 2009.

---

Dany Barbeau, avocate  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
secrétaire d'arrondissement

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/rpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/rpm)